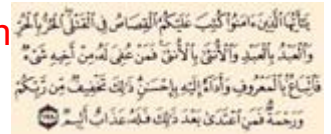


Que signifie celui transgresse dans le verset : « Celui qui transgresse après cela aura un châtiment douloureux » ?

? Pourquoi cette promesse de châtiment

<"xml encoding="UTF-8?">

Question



Que signifie celui transgresse dans le verset : « Celui qui transgresse après cela aura un
? châtiment douloureux » ? Pourquoi cette promesse de châtiment

Résumé de la réponse

L'une des dispositions relatives aux rites du Hajj et de la Oumra consiste à l'interdiction de chasser en état d'Ihram et cela ressort dans les versets 94 à 96 de la sourate Ma'ida, dans laquelle on remarque les passages interdisant la chasse des animaux du désert et de la mère lorsqu'on revêt l'Ihram. Avant de passer à l'explication des termes transgression et violation, nous devons dire que la philosophie de l'interdiction de la chasse en état d'Ihram réside dans le fait que le Hajj et la Oumra sont des actes d'adoration dont le but est de séparer l'homme du monde de la matière pour le transporter dans un espace plein de spiritualité. Les choses relatives à la vie de ce bas monde, telles que la guerre, les conflits, les différents, les plaisirs charnelles, les plaisirs matérielles sont des choses qu'on met complètement de côté pendant les rites du Hajj et de la Oumra. L'homme se livre alors à une forme de d'exercice spirituel .divin

Il semble que l'interdiction en état d'Ihram entre dans ce cadre.[1] Cette loi est tellement précise dans la législation qu'en plus de l'interdiction de chasser, il est aussi interdit d'aider y compris même le simple fait de désigner un sujet de chasse à un chasseur. Il est écrit dans un

hadith de l'imam Sadiq (as) qui dit à l'un de ses compagnons : « Ne considère jamais comme licite la chasse en état d'Ihram que ce soit à l'intérieur du Haram que ce soit hors du Haram. Même si on n'a pas revêti l'Ihram, il est interdit de chasser dans les environs de la mosquée sacrée. Ne montre non plus un cas de chasse à quelqu'un en état d'Ihram ou même celui qui n'a pas revêti l'Ihram (n'indique même pas cela et ne l'ordonne même pas) pour qu'à cause de toi un cas devient illicite. En effet, cet acte entraîne l'expiation et le rachat pour celui qui l'a fait [exprès] »[2]

Donc dans l'expression « celui qui transgresse » dans le verset veut dire que toute personne qui après avoir compris ce principe (l'interdiction de chasse) et réalisé qu'il vient de Dieu, la transgression et la violation en allant à la chasse entraîne le châtement très douloureux. Donc la cause du châtement n'est rien d'autre que la désobéissance et la violation de cette loi. Le châtement ici fait allusion au châtement du jour dernier. Et cela peut également consister en des surplus en ce bas monde.[3] Donc se lancer dans les péchés et récidiver constitue quelque chose de très dangereux et entraîne à des fins vraiment très pénible

tafsir Nemounah, Makarim Shirazi, vol 5, page 88 -89, Darul koutoub ul islamiyya, - [1]
.Téhéran

.Wasa'il ul shia, Horr Amili, vol 5, page 75, Mo'assassa Ahl-ul-bayt, Qom 1409 - [2]

Fiqh ul Qor'an koutboudine Ravandi, vol 1, page 306 bibliothèque de l'Ayatollah Marashi, - [3]
.Qom, 1405 hégires lunaires